

CJUE, 14 févr. 2019, Milivojevi?, Aff. C?630/17

Aff. C?554/17

Motif 104 : "Il convient d'ajouter, à cet égard, que, au vu de cette compétence exclusive de la juridiction de l'État membre de situation de l'immeuble pour la demande de radiation du registre foncier de l'inscription d'une hypothèque, cette juridiction a également une compétence juridictionnelle non exclusive fondée sur la connexité, en vertu de l'article 8, paragraphe 4, du règlement n° 1215/2012, pour connaître des demandes tendant à la constatation de la nullité du contrat de crédit et de l'acte notarié relatif à la constitution de cette hypothèque, dans la mesure où ces demandes sont dirigées contre le même défendeur et peuvent, ainsi qu'il résulte des éléments du dossier dont dispose la Cour, être jointes".

Mots-Clefs: Droit réel immobilier

Contrat

Enregistrement

Sûreté

Connexité

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:<https://www.lynxlex.com/fr/text/bruxelles-i-bis-r%C3%A8gl-12152012/cjue-14-f%C3%A9vr-2019-milivojevi%C4%87-aff-c%E2%80%99163017/4248>